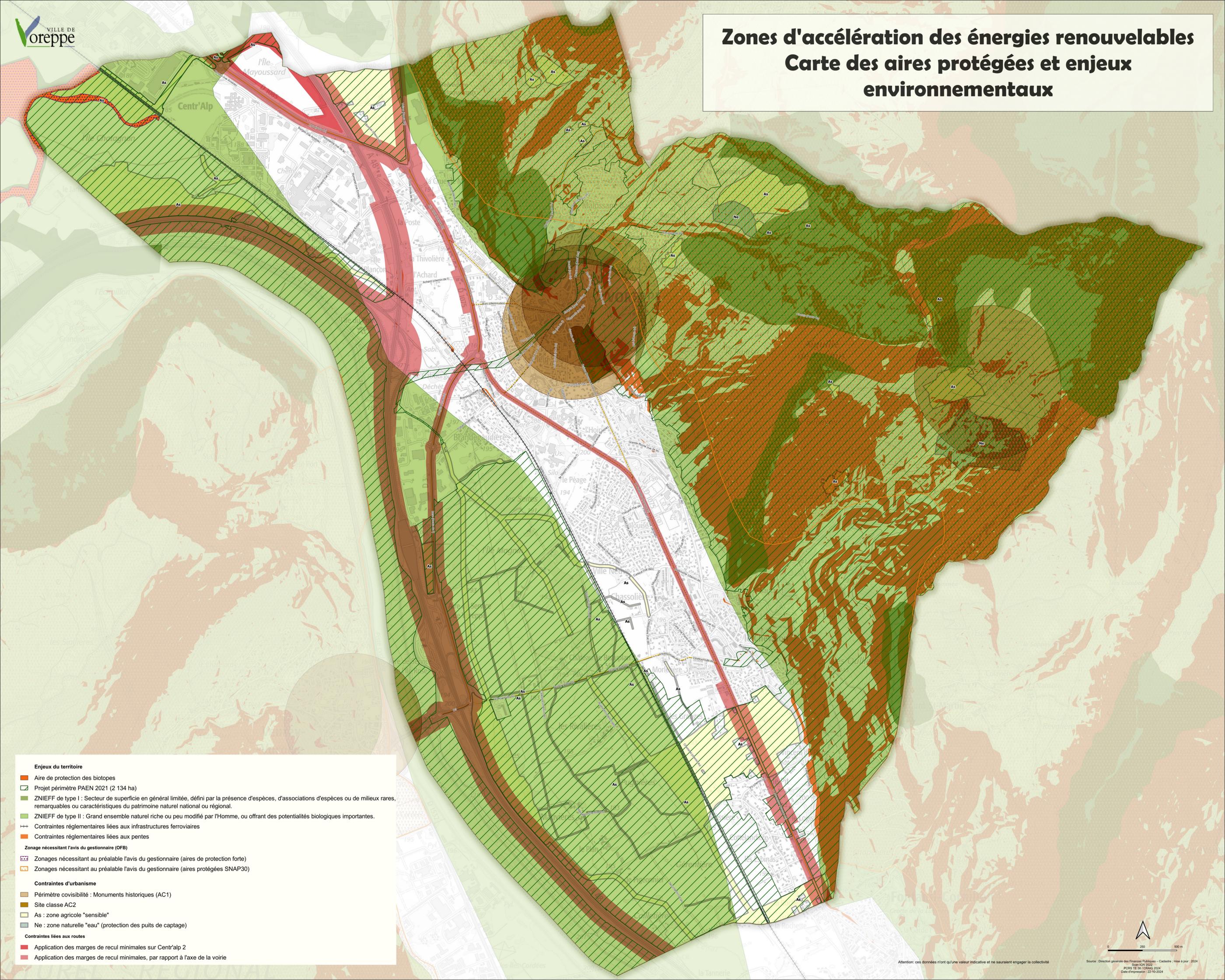


Zones d'accélération des énergies renouvelables

Carte des aires protégées et enjeux environnementaux



Enjeux du territoire

- Aire de protection des biotopes
- Projet périmètre PAEN 2021 (2 134 ha)
- ZNIEFF de type I : Secteur de superficie en général limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- ZNIEFF de type II : Grand ensemble naturel riche ou peu modifié par l'Homme, ou offrant des potentialités biologiques importantes.
- Contraintes réglementaires liées aux infrastructures ferroviaires
- Contraintes réglementaires liées aux pentes

Zonage nécessitant l'avis du gestionnaire (OFB)

- Zonages nécessitant au préalable l'avis du gestionnaire (aires de protection forte)
- Zonages nécessitant au préalable l'avis du gestionnaire (aires protégées SNAP30)

Contraintes d'urbanisme

- Périmètre covisibilité : Monuments historiques (AC1)
- Site classe AC2
- As : zone agricole "sensible"
- Ne : zone naturelle "eau" (protection des puits de captage)

Contraintes liées aux routes

- Application des marges de recul minimales sur Centr'alp 2
- Application des marges de recul minimales, par rapport à l'axe de la voirie